



Le feuilleton ARP

Rappelons tout d'abord que le projet « ARP » (application Archéologie Préventive et programmée) avait été, une première fois, mis à l'ordre du jour du CHSCT-Ministériel du 29 juin 2012, à la demande expresse de la CGT-Culture. En préambule, la CGT avait relaté l'histoire rocambolesque de la mise en place de ce projet et rappelé que, à aucun moment, ses objectifs et son cahier des charges n'avaient fait l'objet d'un véritable débat (et ce qui n'a pas réellement évolué depuis).

A l'époque, un avis défavorable avait été émis pour plusieurs raisons. L'examen au CHSCT avait démontré que les implications de ce système informatique sur les conditions de travail, et notamment la surcharge de travail induite, étaient considérables et qu'elles n'avaient tout simplement pas été prises en compte. Ainsi, il n'était donc pas envisageable de lancer, une fois de plus, un système nouveau sans en avoir mesuré toutes les conséquences tant humaines que matérielles.

Près de deux années plus tard, un nouveau CHSCT a été convoqué, après rendu du rapport de l'Inspection générale sur ARP. Ce rapport a souligné nombre de faiblesses du système, en commençant par l'absence d'objectifs clairs. A ce titre, la sous-direction s'est encore faite remarquer par une défense insensée et autoritaire du projet ARP, qui ne faisait que souligner son impuissance. Le programme devrait servir à homogénéiser les pratiques en archéologie préventive et surtout, argument suprême, était considéré comme moderne ! Sur les remarques de fond des syndicats et de l'inspection, aucune véritable réponse, et pire, le développement de l'application s'est poursuivie dans les régions-tests, avec un basculement irréversible pour ces dernières.

Pour la CGT, la question principale est tout aussi simple qu'incontournable. Un nouveau système informatique n'a de sens que s'il apporte à la fois un gain qualitatif et quantitatif, c'est à dire s'il permet de mieux suivre les dossiers d'aménagement, tout en y passant moins de temps (qu'actuellement). C'est (par ailleurs) ce que l'on devrait attendre de tout nouveau système. Au moment où les personnels sont de plus en plus rares dans les services, ce principe d'une certitude quant à un gain de temps et de qualité n'est pas négociable.

Par ailleurs, la sous-direction n'était visiblement pas au courant des dernières évolutions législatives qui changent complètement la donne. En effet, le gouvernement a récemment instauré un nouveau système informatique, pour tous les projets soumis à étude d'impact, voire aussi pour certains projets d'urbanisme. Appelé « *Alfresco* », il a été introduit dans le cadre des mesures de simplification administrative dans cinq régions-test et doit être élargi au territoire national. A terme, c'est l'ensemble des dossiers d'urbanisme qui pourraient passer par cette plate-forme. Pour les préfets de régions, c'est une priorité avec des enjeux considérables qui ne se discutent pas et certainement pas pour des questions d'archéologie. Il préfigure le guichet unique qui devrait s'appliquer à l'ensemble des administrations. Le système est particulièrement lourd et tout acte ou courrier doit non seulement être enregistré dans, mais également envoyé, *via* cette base. Les services n'ont donc pas le choix de faire autrement. L'utilisation concomitante de deux bases, « *Alfresco* » et « *ARP* », est surréaliste et ne peut être sérieusement envisagé. Par ailleurs, la complexité d'Alfresco est telle que des bases parallèles ont déjà été créées pour suivre ces dossiers.

Face à l'absence de vraies réponses et d'insuffisantes garanties, la CGT a réitéré, et complété, son avis de 2012, en rappelant préalablement qu'un système d'information comprend les ressources logicielles, matérielles, humaines et organisationnelles au même titre que les données :

1. avant toute mise en application effective d'ARP, qu'il soit réalisé une authentique évaluation du temps de travail (supplémentaire ou non) imposé par le système, notamment pour les agents qui gèrent de nombreux dossiers. Il s'agit non seulement de mesurer le temps nécessaire à l'instruction d'un dossier complexe, de la première instruction à la réception du rapport de fouille, mais aussi de celui nécessaire à l'instruction des 20 000 dossiers d'urbanisme annuels qui ne font l'objet d'aucune prescription et dont l'enregistrement risque de submerger nos secrétariats, si le système n'est pas parfaitement mis au point ;
2. s'interdire tout enregistrement double ; dans le scénario le plus probable, le maintien d'Alfresco, voire sa généralisation, introduire un deuxième système est proprement délirant ;
3. s'assurer que les systèmes informatiques actuelles des Drac (parc informatique et architecture réseaux, mais aussi leur maintenance) sont suffisamment puissants et en état de fonctionner pour

supporter une application supplémentaire, sans créer davantage de ralentissement et de blocages ;

4. prendre en compte les conséquences d'un éventuel accès des tiers (aménageurs, etc..) en terme de pressions sur les personnels ; en effet, il ne peut être envisagé qu'un aménageur ait accès au processus de décision ce qui ne pourrait que renforcer les pressions déjà existantes sur les agents ;

5. les questions de perte d'autonomie et de sens du travail, pouvant être induites par le programme, ne peuvent être négligées. Il est même nécessaire que le ministère mette tout en œuvre pour éviter ce genre de dérives qui gangrène le travail au ministère.

Le Ministère, dans la personne de son secrétaire général et aussi des services informatiques, semblaient avoir bien intégré tout ou partie des problèmes de fond, repris dans notre avis mais la sous-direction de l'archéologie s'avère toujours être dans le déni ; elle va instaurer un comité de pilotage, chargé de mettre en place ARP, sans répondre aux remarques de l'inspection générale et sans nouvel avis du CHSCT.

La CGT va intervenir auprès du Ministère pour faire respecter l'avis du CHSCT-Ministriel et appelle les personnels à continuer à demander des garanties avant tout mises en place effective, sur ce qui n'est pourtant que le plus élémentaire : un outil de travail qui fait gagner du temps et en qualité.

Paris, le 16 septembre 2014